

les francas

L'éducation en mouvement !

Développer des loisirs éducatifs de qualité accessibles à tous !

- *Valoriser les temps libres de tous les enfants*
- *Être partenaires des actions locales et favoriser l'engagement des différents acteurs*
- *Concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif spécifique au territoire*
- *Affirmer une ambition éducative fondée sur des valeurs humanistes*

CONVENTION D'ADHESION 2019

La fin du 19^{ème} siècle a été marquée par une grande conquête, celle de l'école publique, accessible à chacun quelles que soient sa condition sociale et sa situation géographique. Une nouvelle conquête doit marquer le 21^{ème} siècle:

« Tous les enfants et tous les jeunes doivent partout disposer d'un espace éducatif spécifique, accessible à tous, en relation à la famille et à l'école »

Association Départementale des Francas du Puy de Dôme

9 rue des Hauts de Chanturgue - 63100 Clermont - Ferrand

Tél. : 04 73 26 64 88 E.Mail : francasdupuydedome@gmail.com

Fédération agréée par les ministères de l'Éducation nationale et Jeunesse & Sports.

Reconnue d'utilité publique, et complémentaire de l'enseignement public.

Entre la communauté d'Agglomération « Agglo Pays d'Issoire »
7 ter Boulevard André Malraux – 63504 Issoire Cedex

Représentée par Jean-paul BACQUET, Président

Et

L'Association Départementale des Francas du Puy de Dôme
9 rue des Hauts de Chanturgue 63100 CLERMONT FERRAND

Représentée par :
Mathieu PIEYRE, Président

Il est convenu ce qui suit

Article 1

La présente convention définit les modalités d'adhésion ainsi que les axes de partenariat arrêtés entre les deux personnes morales signataires.

Le contrat de base comporte en effet différentes formes de collaboration entre les deux parties qui se déclinent de la façon suivante :

• L'information

La structure adhérente :

- ✓ Invitera les Francas du Puy-de-Dôme aux manifestations enfance-jeunesse organisées par la Communauté d'agglomération.
- ✓ sera abonnée aux revues éditées par la Fédération nationale des Francas traitant des sujets d'actualités.
- ✓ sera destinataire d'informations fédérales concernant, la réglementation ou la mise en place d'actions de formation, et de toute autre information pouvant l'aider dans la conduite et le développement de son projet
- ✓ sera destinataire, à sa demande, d'informations (nationales, régionales, européennes) personnalisées concernant l'élaboration ou la conduite de projets spécifiques, ou de toute autre information pouvant l'aider dans le développement de son projet
- ✓ pourra participer gratuitement (ou à tarif préférentiel) à diverses rencontres, débats, organisés par les Francas, sur invitation.

Les Francas du Puy-de-Dôme :

- ✓ pourront diffuser une information concernant la formation ou leurs activités éducatives par le biais de la structure adhérente.

• La vie statutaire et/ou fédérative

La structure adhérente :

- ✓ sera invitée avec voix délibérative à l'assemblée générale départementale des Francas,
- ✓ aura la possibilité de participer à la gestion de l'association départementale en présentant un(e) candidat(e) au conseil d'administration de l'association départementale des Francas
- ✓ aura la possibilité de participer aux groupes de travail départementaux ou régionaux mis en place par les Francas.
- ✓ aura la possibilité de participer gratuitement (ou à tarif préférentiel) aux événements nationaux organisés à cette fin par la fédération nationale des Francas

Les Francas du Puy-de-Dôme :

- ✓ participeront, sur invitation, aux instances statutaires de la personne morale ou à des commissions/groupes de travail. Des participations plus nombreuses peuvent être envisagées avec une contrepartie financière complémentaire définie en annexe à la présente convention.

- **Les activités éducatives spécifiques**

La structure adhérente :

- ✓ pourra bénéficier des différentes « Pratiques Educatives » suivant les modalités explicitées dans le tableau ci-joint.

Les Francas du Puy-de-Dôme

- ✓ pourront bénéficier de facilités pour la mise en place d'activités éducatives, notamment la mise à disposition temporaire gratuite de locaux.

- **L'animation de réseaux divers**

Les Francas du Puy-de-Dôme

- ✓ rencontreront deux fois par an, sur le lieu d'exercice, le ou les permanents pour échanger, mettre en place des activités en coopérations, des échanges inter centres, des échanges de compétences.
- ✓ solliciteront ou accompagneront la mise en place de réseaux thématiques pour rechercher et proposer des animations spécifiques (droits de l'enfant, animations scientifiques et techniques, animations artistiques, adolescents, etc.). Ces réseaux seront ouverts aux permanents et aux élus des personnes morales affiliées.
- ✓ pourront solliciter la structure adhérente pour la mise à disposition de locaux ou des professionnels afin de permettre la tenue des réunions du réseau.

- **Formation des acteurs du territoire**

Les Francas du Puy-de-Dôme :

- ✓ Pourront être sollicités pour participer à la définition d'actions de formation en direction des divers acteurs du territoire (élus, volontaires, permanents, parents..), nécessaires afin de permettre ou de renforcer le développement qualitatif des activités ou des structures éducatives du territoire.
- ✓ Mettent en œuvre un stage de formation BAFA et un stage de perfectionnement dans le cadre du dispositif du BAFA CITOYEN pour 10 jeunes. Agglo Pays d'Isère mettra à disposition les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre des stages.
- ✓ Des actions de formation supplémentaires pourront être mises en œuvre par les Francas à la demande de la personne morale. Dans ce cas, un devis sera établi, et l'action réalisée devra être financée de façon complémentaire.

- **Projet « Engagement et citoyenneté des jeunes »**

La structure adhérente :

- ✓ Contribuera, dans la mesure de ses moyens, à la mise en place du projet associatif des Francas du Puy-de-Dôme : « Engagement et citoyenneté des jeunes » (document ci-joint).

Les Francas du Puy de Dôme

- ✓ Informeront la structure adhérente sur l'avancée de ce projet.

- **Éléments chiffrés, statistiques**

Les Francas du Puy-de-Dôme solliciteront la structure adhérente pour que celle-ci puisse communiquer des éléments chiffrés et statistiques tel que le nombre de jeunes du territoire, le taux de fréquentation des structures, le nombre d'heures annuel d'animations, etc.....

Article 2

Toute intervention ou action supplémentaire (accompagnement dans la mise en place de nouveaux dispositifs, élaboration de projet local pour l'enfance et la jeunesse, diagnostic, enquête de satisfaction, organisation de conférences, tables rondes...) n'entrant pas dans les modalités fixées à l'article 1 de la présente convention pourra s'effectuer en fonction de la demande ou du temps de travail nécessaire et sera assortie d'une contrepartie financière complémentaire négociée définie en annexe à la présente convention ou sur devis si l'intervention ou action était ponctuelle.

Article 3

Le montant annuel de l'adhésion de la personne morale est fixé selon les dispositions arrêtées par l'Assemblée Générale annuelle des Francas du Puy-de-Dôme. Pour l'année 2019, ce montant est fixé à 900€. La personne morale s'engage à payer ou mandater cette somme aux Francas du Puy-de-Dôme dans un délai maximum de trois mois après réception de la facture annuelle.

Article 4

La présente convention d'adhésion prend effet le 1^{er} janvier 2019 . Cette convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 3 mois, soit au 30 septembre de chaque année.

Elle sera automatiquement rompue en cas de :

- ✓ Non respect par l'une des parties signataires, des prescriptions énoncées ci-dessus,
- ✓ Faute grave de l'une des parties.

En cas de litige, les parties s'engagent à explorer toute voie de règlement amiable.

En cas d'échec, le règlement du litige sera porté devant le tribunal compétent.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16/04/2019

**Le Président des Francas du
Puy-de-Dôme**


Francas du Puy-de-Dôme
9, rue des Hauts de Chanturgue
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 26 64 88

Mathieu PIEYRE

**Le président de la Communauté
d'agglomération d'Issoire**

Agglo Pays d'Issoire

Jean-Paul BACQUET

les francas

L'éducation en mouvement !

LES PRATIQUES EDUCATIVES ET AIDE DE LA JPA

ATEC

NON ADHERENT	ADHERENT	PRESTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> - Communication d'une plaquette. - Une réunion d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication d'un doc simplifié. - Accompagnement à la préparation et au suivi administratif de l'ATEC: Signature de la charte, Ouverture d'un compte bancaire, Déclaration d'ouverture, Dissolution. - Participation au réseau des ATEC. Rencontres, échanges de pratiques. Participation aux journées Régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Le travail en amont avec les jeunes: C'est quoi une ATEC? Le droit de s'associer. Les modalités de création. - Le travail en amont avec les animateurs: La participation des jeunes, Accompagner une ATEC. - Formation.

CENTRE A'ERE

NON ADHERENT	ADHERENT	PRESTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> - Communication d'une plaquette. - Une réunion d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication d'un doc simplifié. - Diffusion des outils administratifs et pédagogiques. - Participation au réseau des centres A'ERE. - Rencontres, échanges de pratiques. - Formation. - organisation d'une réunion publique d'engagement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement pour le diagnostic. - Accompagnement et Initiation à l'EEDD. - Formation auprès des animateurs.

CYBER RALLYE

NON ADHERENT	ADHERENT	PRESTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> - Communication d'une plaquette. - Une réunion d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication d'un doc simplifié. - 1 journée d'information et d'initiation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des adultes et/ou des enfants à la création du défi.

AGIS POUR TES DROITS, DE L'EXPRESSION A L'ACTION

Concours de production autour des droits de l'enfant: affiches, chanson, jeux de sociétés,...

NON ADHERENT	ADHERENT	PRESTATIONS
- Communication d'une plaquette. - Une réunion d'information.	- Prêt de différentes ressources: malle pédagogique, livres, jeux de sociétés, expos,...	- Animation auprès des enfants. - Formation auprès des animateurs.

PETITE OURSE

Initiation à l'astronomie. Stage de 12 à 16h00 pour les enfants de 8 à 14 ans

NON ADHERENT	ADHERENT	PRESTATIONS
- Communication d'une plaquette. - Une réunion d'information.	- Agrément Petite Ours, ouvert gratuitement, une fois par an aux adhérents, 25h de formation obligatoire. - Participation au réseau. - Accompagnement de notre animatrice à la 1ere veillée.	- Formation des animateurs. - Location des malles pédagogiques. - tarifs préférentiels pour les adhérents.

MICRO FUSEE

NON ADHERENT	ADHERENT	PRESTATIONS
- Communication d'une plaquette. - Une réunion d'information.	- Profiter des terrains agréés de Dallet et Theix.	- Formation des animateurs.

ACTIVITES SCIENTIFIQUES

NON ADHERENT	ADHERENT	PRESTATIONS
- Communication d'une plaquette. - Une réunion d'information.		- Formation des animateurs. - Accompagnement de projets d'animations scientifiques et techniques.

AIDE AU PREMIER DEPART: Jeunesse au Plein Air (JPA63)

En tant qu'adhérent aux Francas, vous pouvez faire bénéficier les enfants fréquentant vos structures d'une aide financière de 15€ par jour et par enfant, dans la limite de 10 jours par an.

Pour bénéficier de cette aide, deux conditions:

- concerne uniquement les mini-séjours, organisés dans le cadre d'un ALSH déclaré,
- les parents doivent attester que l'enfant n'est jamais parti en séjours de vacances.

Nous contacter pour les pièces administratives à fournir.